

Retrouvez le barème des infractions routières



Selon la gravité des infractions routières, le tarif n'est pas le même.

Toutes les [infractions routières](#) ne donnent pas lieu à la même perte de points. Retrouvez le détail **des points par infractions**.

6 points :

Ce sont les infractions [routières](#) les plus graves. Elles s'accompagnent de lourdes amendes et dans certains cas d'emprisonnement.

- Excès de vitesse de plus de 50 km/h
- Conduite sous l'emprise de l'alcool
- Conduite sous l'emprise de drogue
- Refus d'obtempérer
- Délit de fuite
- Entrave à la circulation
- Utilisation de fausses plaques d'immatriculation
- Accident avec blessure involontaire ou homicide

4 points :

Ce sont les contraventions dites de 4^{ème} [classe](#). Elles entraînent également des amendes de 135€ à 128€.

- Priorité non respectée
- Stop non respecté
- Feu rouge non respecté
- Excès de vitesse compris entre 40 et 50 km/h
- Priorité piétons non respectée
- Circulation dans un sens interdit
- Circulation en marche arrière sur l'autoroute

3 points :

Les infractions moins importantes font perdre 3 points

Circulation à gauche de la route
Dépassement dangereux
Excès de vitesse entre 30 et 40 km/h
Stationnement dangereux
Arrêt dangereux
Circulation contre sens
Circulation sur autoroute sur la bande d'arrêt d'urgence
Distance de sécurité non respectée
Franchissement complet d'une ligne blanche centrale
Changement de direction dangereux

2 points :

2 points pour les infractions les plus courantes

Excès de vitesse entre 20 et 30 km/h
Utilisation d'un téléphone en conduisant
Utilisation d'un détecteur de [radars](#)
Refus de se laisser dépasser

1 point :

1 point pour les petites infractions

Chevauchement d'une ligne blanche centrale
Excès de vitesse de moins de 20 km/h

Eric Houguet, 05/04/2008